

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 septembre 2009 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mesdames Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette, Chantale T. Renaud et Thérèse Richard de Nitto

Messieurs Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire: Monsieur Nicolas Léonard
Du secondaire : Monsieur Michel Parent

COMMISSAIRES ABSENTS:

Mesdames Suzanne Gagnon Poulin et Denise Girard

Monsieur Normand Héroux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Byette, directeur général
Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe
Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Madame Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles
Madame Ginette Vincent, directrice adjointe au Service des ressources éducatives

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 15.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

8-CC-2009-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gervais:
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit:

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ajournée le 1^{er} septembre 2009
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Composition du conseil d'établissement de la nouvelle école alternative primaire – détermination du nombre de représentants
 - 6.2 Demande de révision de décision – élève F.P.
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Projet particulier en arts au primaire – école Félix-Leclerc
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Appel d'offres public – déneigement (2009-2012) – établissements de Brossard, Greenfield Park, LeMoyne, Saint-Lambert, Saint-Hubert et école Antoine-Brossard
 - 11.2 Appel d'offres public – déneigement (2009-2012) – établissements de Longueuil-Ouest, Longueuil-Est, école Gérard-Filion, école Jacques-Rousseau et Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 - 13.1 Bail de location CFP Pierre-Dupuy au 2525, boul. Fernand-Lafontaine à Longueuil
14. Autres points
 - 14.1 Refus de la misère
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

9-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
25 AOÛT 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame Michelle Laguë que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

10-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
25 AOÛT 2009 AJOURÉE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch Dumont que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009 ajournée le 1^{er} septembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 21 août au 17 septembre 2009.

11-CC-2009-2010

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE
ÉCOLE ALTERNATIVE PRIMAIRE – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS**

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la composition des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que tous les groupes concernés ont été consultés concernant la composition du conseil d'établissement de la Nouvelle école alternative du Vieux-Longueuil;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Parent :

QUE le Conseil des commissaires adopte le document intitulé « Composition officielle des conseils d'établissement » en date du 22 septembre 2009 ;

QUE la présente résolution prévaut sur les résolutions antérieures adoptées relativement à la composition des conseils d'établissement de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

12-CC-2009-2010

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE F.P.

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève F.P. ont déposé, le 4 septembre 2009, une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école primaire Samuel-De Champlain concernant le classement de leur enfant en classe-cycle ;

CONSIDÉRANT que cette décision a été communiquée aux parents le 31 août 2009, soit lors de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe a confirmé la décision de classement prise par la direction de l'école primaire Samuel-De Champlain;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 17 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

CONSIDÉRANT que les parents souhaitent que leur enfant soit plutôt scolarisé dans une classe régulière pour les motifs exposés dans la demande écrite de révision de décision et pour les motifs expliqués lors de la rencontre avec les membres du comité de révision;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, il appartient à chaque école d'approuver les règles pour le classement des élèves;

CONSIDÉRANT que des critères ont été déterminés par l'école, lesquels ont servi à identifier, entre les 25 et 29 juin 2009, les élèves qui seraient scolarisés dans une classe-cycle au cours de l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT que l'élève F.P. a fait l'objet d'une évaluation personnalisée, en fonction de ces critères;

CONSIDÉRANT que le comité formé par le Conseil des commissaires considère unanimement, à la lumière des informations reçues, qu'il est dans l'intérêt de cet élève d'être scolarisé dans cette classe-cycle compte tenu des caractéristiques de celle-ci ainsi que des besoins et capacités de cet élève;

CONSIDÉRANT que cette classe-cycle regroupe les élèves dont le profil académique est similaire;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT que le ratio maître/élève est inférieur au ratio d'une classe ordinaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève F.P. à l'effet de recommander une scolarisation en classe-cycle pour l'année scolaire 2009-2010.

Le commissaire Benoît Laganière demande le vote:

POUR: 15

CONTRE: 1

ABSTENTION: 2

Adoptée à la majorité

13-CC-2009-2010

PROJET PARTICULIER EN ARTS AU PRIMAIRE – ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un tel programme d'études local est soumis par la commission scolaire à l'approbation du ministre (art. 222.1 *Loi sur l'instruction publique*);

CONSIDÉRANT que ce projet particulier de formation en arts est une partie intégrante d'un projet éducatif qui vise à enrichir la formation de base de l'élève dans plusieurs disciplines artistiques;

CONSIDÉRANT que le programme d'études en arts de l'école Félix-Leclerc a été élaboré en conformité avec les nouveaux encadrements ministériels et qu'il a reçu l'approbation du conseil d'établissement avec à l'appui la signature d'une résolution;

CONSIDÉRANT que ce programme d'études est offert depuis de nombreuses années et qu'il contribue à la diversification des programmes offerts aux élèves du primaire et à la promotion de nos écoles du primaire de notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande une résolution adoptée par le Conseil des commissaires pour reconnaître les projets particuliers de formation en arts offerts dans les écoles du primaire d'une commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Benoît Laganière:

QUE le Conseil des commissaires reconnaisse et approuve le projet particulier pluridisciplinaire de formation en arts de l'école Félix-Leclerc.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

14-CC-2009-2010

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – DÉNEIGEMENT (2009-2012) –
ÉTABLISSEMENTS DE BROSSARD, GREENFIELD PARK, LEMOYNE,
SAINT-LAMBERT, SAINT-HUBERT ET ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à la démarche d'appel d'offres public #OP-DEN-999 (2009-2012) pour le déneigement de tous les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que dix (10) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles suite à l'analyse des soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Boisclair :

QUE le contrat de déneigement des établissements de Brossard, Greenfield Park, Lemoyne, Saint-Lambert, Saint-Hubert et École Antoine-Brossard (Groupes A, B et F) de la Commission scolaire Marie-Victorin soit accordé à la firme «EPH Éric Huberdeau enr.» pour un montant forfaitaire total de 1 104 000,00 \$, avant taxes, pour une période de trois ans, soit pour les hivers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 25 août 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

15-CC-2009-2010

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – DÉNEIGEMENT (2009-2012) –
ÉTABLISSEMENTS DE LONGUEUIL-OUEST, LONGUEUIL-EST, ÉCOLE
GÉRARD-FILION, ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU ET CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à la démarche d'appel d'offres public #OP-DEN-999 (2009-2012) pour le déneigement de tous les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que dix (10) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles suite à l'analyse des soumissions;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ PAR madame Colette Larose :

QUE le contrat de déneigement des établissements de Longueuil-Ouest, Longueuil-Est, école Gérard-Filion, école Jacques-Rousseau et Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy (Groupes C, D, G, H et J) de la Commission scolaire Marie-Victorin soit accordé à la firme «7000600 Canada inc.» pour un montant forfaitaire total de 797 235,00 \$, avant taxes, pour une période de trois ans, soit pour les hivers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 25 août 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

16-CC-2009-2010

BAIL DE LOCATION CFP PIERRE-DUPUY AU 2525, BOUL. FERNAND-LAFONTAINE À LONGUEUIL

CONSIDÉRANT le manque de locaux au Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de relocaliser les programmes de carrelage et de briquetage;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville :

QUE le Conseil des commissaires approuve le bail de location entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Frank J. Motter pour la location d'un local situé au 2525, boul. Fernand-Lafontaine à Longueuil;

QUE le directeur général soit autorisé à signer la convention de bail.

Adoptée à l'unanimité

17-CC-2009-2010

REFUS DE LA MISÈRE

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale du « Refus de la Misère » est décrétée par l'ONU;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin est membre du Comité du Refus de la Misère;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin se mobilisent afin de tenir des activités lors de la semaine du « Refus de la Misère » qui a lieu du 12 au 17 octobre 2009;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT que des animateurs et animatrices de services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire organisent certaines activités dans des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin ;

CONSIDÉRANT que des animatrices et animateurs du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire proposent aux écoles primaires et secondaires de participer au projet *Debout et agissez* afin d'appuyer les *objectifs du Millénaire pour le développement* (ONU 2000), notamment en invitant les élèves à se lever debout une minute le 16 octobre ;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin participeront à la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le 17 octobre 2009 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de supporter la dynamique locale;

CONSIDÉRANT la participation de la Commission scolaire Marie-Victorin lors des activités de la Journée mondiale de Refus de la misère qui aura lieu le 17 octobre prochain;

CONSIDÉRANT l'apport de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en place de conditions visant le refus de la misère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc:

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne de Refus de la Misère;

QUE le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manque d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;
- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;
- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et sœurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Une personne a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Un commissaire a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2009

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20 h 50.

Présidente

Secrétaire générale